

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-356 du 23 Décembre 1974

complétant le décret n°74-290 du 7 novembre 1974, portant nomination des membres de la Commission chargée de connaître les faits reprochés à Messieurs Paulin PARAISSO, Bernard AYEKOUNI et à Mme Micheline SEKKO, Agents en service à la Direction des Transports Terrestres.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n°74-46 du 14 juin 1974, édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements commis par les agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
- VU le Rapport n°69-C/PR/IGAA du 4 septembre 1974 et les pièces y annexées ;
- VU le Décret n°74-290 du 7 novembre 1974 portant nomination des membres de la Commission chargée de connaître les faits reprochés à Messieurs Paulin PARAISSO, Bernard AYEKOUNI et à Mme SEKKO Micheline, Agents en service à la Direction des Transports Terrestres.

DECRETE :

Article 1er.- Les dispositions de l'article 1er du décret n°74-290 du 7 novembre 1974 susvisé, sont complétées par le membre de phrase ci-après : " et contre tous ceux qui révéleront les éléments déduits du Rapport n°69-C/PR/IGAA du 4 septembre 1974".

.../....

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 7 novembre 1974, sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Cotonou, le 23 Décembre 1974.

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS :

ER 8 - CS 6 - MFPT 4 - DGAJL 2 - Intéressés 3 - MJL 1 - SGG 4 - CNR 1 -
Membres de la Commission ad'hoc 6 - IAA-IGE -Trésor 3 - JORD 1 - MPPTPT 2 -